



---

## Candidature pour le rôle d'entreprise Ambassadrice du Global Compact France

### Le réseau Global Compact France

Le Global Compact France est une association loi 1901. Elle est mandatée par le United Nations Global Compact (UNGC) pour animer le réseau à l'échelle nationale. Conformément à ses statuts, elle est dirigée par un Conseil d'administration de 20 membres. Elle est présidée par André Renaudin, Directeur général d'AG2R La Mondiale. L'équilibre entre grandes entreprises et PME y est recherché. Un Bureau assure le pilotage opérationnel de l'association dont les décisions sont mises en œuvre par le Délégué général et ses équipes.

L'association vit par et pour ses membres. Elle rassemble aujourd'hui plus de 1 400 entreprises, dont 60% de PME, ce qui classe le réseau local Global Compact France parmi les plus dynamiques du réseau en nombre d'adhérents. Le réseau français est également celui qui compte le plus d'entreprises atteignant le plus haut niveau de reporting de cette initiative internationale.

L'objet du Global Compact France est de rassembler des personnes morales, entreprises et organisations à but non lucratif françaises, signataires du Global Compact des Nations Unies, et d'en promouvoir les principes. Pour ce faire, l'association entend :

- constituer un lieu d'échanges neutre et stimulant sur l'ensemble des questions de responsabilité sociétale des entreprises en impliquant et en élargissant le réseau des entreprises signataires et en initiant des projets de partenariat entre elles et d'autres organisations ;
- associer les principes du Global Compact des Nations Unies à la stratégie, à la culture et aux activités quotidiennes de ses membres. Le Global Compact France a la volonté de devenir l'acteur de référence, auprès des entreprises françaises, pour l'appropriation des Objectifs de développement durable.

### Le rôle d'entreprise Ambassadrice

L'association est basée à Paris et repose sur une équipe de dix salariés permanents. Pour assurer un maillage de proximité de ses actions, l'association souhaite s'appuyer plus largement sur ses membres. Aujourd'hui, 19 entreprises Ambassadrices font rayonner le Global Compact France au plus près des territoires, des membres, des acteurs de place et des entreprises prospectes.

L'Ambassadeur est aussi une incarnation des valeurs du Global Compact France : un réseau de membres qui offre des espaces d'échanges, de partages et d'expertises de pair-à-pair.

Dans le cadre de son plan stratégique, le Global Compact France déploie des Cercles régionaux pour rassembler les membres : le cercle azuréen et normand sont pionniers. D'autres cercles s'ouvrent progressivement sur les territoires de Montpellier, Toulouse, Île-de-France, Marseille, Clermont-Ferrand....

Le Conseil d'administration a ainsi souhaité amplifier la dynamique territoriale : outre le renouvellement des Ambassadeurs existants, le Conseil a souhaité renforcer le maillage territorial et ainsi augmenter le nombre d'entreprises Ambassadrices.



*Code de conduite de Global Compact des Nations Unies*

## Rôle de l'Ambassadeur

Les entreprises Ambassadrices sont nommées par le Conseil d'administration pour un mandat de deux ans. Elles reçoivent une lettre de mission et acceptent de respecter une charte d'engagement.

C'est l'entreprise dans son ensemble, membre du Global Compact France, qui est ambassadrice. Ce rôle d'ambassadeur est porté par le plus haut dirigeant de l'entreprise pour les PME/ETI ou le responsable de la division territoriale locale pour les grands groupes. Néanmoins, d'un point de vue opérationnel, la relation avec le Global Compact France peut être assurée par la personne en charge de la RSE au sein de l'entreprise.

Le rôle de l'entreprise Ambassadrice est de faire rayonner le Global Compact sur sa zone d'influence. Pour y parvenir, chaque Ambassadeur peut mettre en place des actions selon ses moyens et possibilités propres. Ces actions peuvent être de plusieurs natures :

- promouvoir le Global Compact, ses valeurs et ses actions, sur son territoire, auprès de sa sphère d'influence, réseaux d'entreprises et fédérations éventuelles, clubs et organisations ;
- contribuer à l'animation de la dynamique territoriale du Global Compact selon les moyens de l'Ambassadeur, organiser des rencontres régulières ou ponctuelles au travers des cercles.

De son côté, le Global Compact France :

- désignera les entreprises en tant qu'Ambassadrices sur ses moyens de communication ;
- mettra à disposition des Ambassadeurs un kit de communication ;
- contribuera à l'organisation de réunions de cercles Global Compact locaux le cas échéant ;
- associera les Ambassadeurs à la dynamique du groupe de travail territorial qui contribue à l'animation et à la présence territoriale.

L'équipe du Global Compact France dédie par ailleurs une ressource plein temps pour l'animation territoriale qui est l'interlocutrice quotidienne des Ambassadeurs, aux côtés de la Chargée de la vie du réseau et de l'événementiel. L'équipe assure la mise en œuvre de la stratégie et des cadres éthiques, et porte la responsabilité juridique de l'association, avec le Bureau.

## Modalité de sélection et calendrier

Le Conseil d'administration du 22 octobre 2022 a souhaité poser un cadre clair et transparent de candidatures auprès des membres du Global Compact France, sur la base des conditions suivantes :

- entreprise de plus de 10 salariés, à jour de ses cotisations et de sa CoP ;
- être membre de l'association Global Compact France depuis au moins 3 ans et avoir participé de manière assidue aux activités (participation aux groupes de travail, aux Assemblée générale, aux ateliers.) ;
- exprimer un engagement fort en faveur de la RSE ;
- disposer d'un ancrage local fort et disposer de relais au sein des initiatives de places existantes.

Le Conseil d'administration a confié à un Comité de sélection la première sélection des candidatures. Il est composé d'un membre du Bureau, de deux membres du Conseil et du Référent éthique. Le Comité proposera une liste d'entreprises Ambassadrices lors de la réunion du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> semestre 2022. Il sera tenu compte des critères suivants :

- secteur d'activités, le secteur du conseil n'étant pas éligible ;
- répartition géographique de proximité ;
- intégrité et éthique sur la base d'une analyse de l'UNGC.

Les candidatures sont ouvertes du 2 novembre au 2 décembre 2021.

## **> Formulaire de candidature**

### Ressources

**Rubrique dédiée sur le site internet du Global Compact France** : [lien web]

**Livret « Entreprises Ambassadrices du Global Compact France – portrait d'acteurs qui allient développement durable et performance »** : [lien web]

## Informations à fournir dans le cadre de la candidature (*via le formulaire*)

- Nom de l'entreprise
- Acronyme
- N° SIRET
- Adresse postale complète
- Prénom, Nom et fonction du dirigeant
- Adresse mail du dirigeant
- Prénom, Nom et fonction du relai opérationnel
- Adresse mail de l'opérationnel
- Chiffres d'affaires en 2020
- Nombre de salariés en 2020
- Secteur d'activité
- Site internet de l'entreprise
- Année d'adhésion au Global Compact
- L'entreprise a-t-elle déjà candidatée comme Ambassadeur ? Si oui, quelle(s) année(s) ?
- Sur quel territoire souhaitez-vous agir ?
- Quels sont vos actions en faveur de la RSE, du Pacte mondial des Nations Unies et des 17 ODD ?
- Pourquoi souhaitez-vous candidater (1 page maximum, en précisant vos engagements au sein des réseaux locaux) ? Que souhaitez-vous apporter comme entreprise Ambassadrice ?

### **> Formulaire de candidature**